



2024/2026

Titre à finalité professionnel Entraîneur de handball

RNCP 39216

Date de décision du TFP Entraîneur de handball : 27/06/2024

Date d'échéance de l'enregistrement du TFP Entraîneur de handball : 26/06/2027

Sous réserve d'habilitation par l'Institut Fédéral Formation Emploi de la Fédération Française de handball

PROFILS DES STAGIAIRES :

Tous types de profils qui forment des publics jeunes et adultes en pratique semi-intensives, qui coordonnent, développent et promeuvent les activités et les services de la structure.

PRE REQUIS A L'ENTREE EN FORMATION :

- Être licencié FFHANDBALL tout au long de sa formation ;
- Être âgé de 16 ans révolu ;
- Être titulaire du PSC1 un diplôme équivalent (voir annexe 1 en fin de document) ;
- Être titulaire
 - du certificat FEDERAL « Entraîner des jeunes en compétition » ou du certificat FEDERAL « Entraîner des adultes en compétition ».
 - OU avoir une expérience de 30 matches dans les 5 dernières saisons comme entraîneur principal d'une équipe de niveau régional. Cette expérience sera à attester via l'outil fédéral de suivi des feuilles de matchs (FDME/GEST'HAND) ou le cas échéant par une attestation du DTN ou son représentant.
 - Ou avoir une expérience de joueur de 60 matches de niveau national dans les 5 dernières saisons. Cette expérience sera à attester via l'outil fédéral de suivi des feuilles de matchs (FDME/GEST'HAND)
- Justifier des conditions de l'alternance dans un championnat à minima du plus haut niveau territorial (adultes et/ou de -13 à -18 ans chez les jeunes) ou dans une structure fédérale (Pôles espoirs, Centre de formation de Club Professionnel, comités, ligues)

TEST DE SELECTION :

- L'entrée en formation est conditionnée par la réussite au test de sélection comprenant 2 épreuves (descriptif dans le chapitre « Organisation de la formation ») ;
- Ce test de sélection est accessible après inscription

Dossier complet :

- attestation honorabilité,

LIGUE AUVERGNE RHÔNE ALPES HANDBALL

5100000@ffhandball.net – www.aura-handball.fr

N° SIREN : 314 247 032 - Code NAF 9312 Z

Organisme de formation enregistré sous le n°82 38 04103 38

Siège Social

430 rue Aristide Bergès – ZAC Pré Millet
38330 MONTBONNOT ST MARTIN

T. +33 (0)4 76 33 63 63 - F. +33 (0)4 76 33 63 66
N° SIRET 314 247 032 00027

Établissement de Bron

34 rue du 35ème régiment d'aviation
Parc du Chêne - 69500 BRON

T. +33 (0)4 72 73 18 14 - F. +33 (0)4 72 71 87 82
SIRET 314 247 032 00035

Établissement de Clermont-Ferrand

64 rue des Courtaux
63000 CLERMONT-FERRAND

T. +33 (0)4 73 26 26 63 - F. +33 (0)4 73 26 15
SIRET 314 247 032 00043

- copie pièce d'identité,
- copie du PSC1 (Prévention et secours civiques de niveau 1) ou d'un diplôme équivalent,
- copie licence fédérale,
- certificat médical de non contre-indication à la pratique et à l'encadrement des activités physiques ou sportives,
- pour les moins de 25 ans de nationalité française (y compris les néo-calédoniens), copie de l'attestation de recensement ou du certificat individuel de participation à la journée défense et citoyenneté,
- pour les ressortissants étrangers, copie d'un titre de séjour en cours de validité et, le cas échéant, d'un titre de séjour les autorisant à travailler en France dans l'hypothèse où ils seraient salariés).

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES :

- Analyser la performance au service de l'activité Handball
- Entraîner un groupe de joueurs de handball évoluant jusqu'aux plus hauts niveaux de jeu amateur
- Coordonner un projet technique et/ou sportif au regard de l'environnement et des besoins de la structure

CONTENU DE LA FORMATION :

- **BC 1 : Analyser la performance au service de l'activité Handball** *110 heures*

Les activités du stagiaire seront définies par:

- LA SELECTION et L'UTILISATION DES OUTILS pour évaluer les PERFORMANCES de l'équipe et des joueurs
- L'EVALUATION des outils et des résultats au service de la performance

- **BC 2 : Entraîner un groupe de joueurs de handball évoluant jusqu'aux plus hauts niveaux de jeu amateur** *230 heures*

Les activités du stagiaire seront définies par le/la :

- PREVENTION DES CONDUITES A RISQUE AUPRES D'UN GROUPE DE JOUEURS(SE)S DE HANDBALL EN SECURITE
- CONCEPTION DE L'ENTRAINEMENT D'UNE EQUIPE DE JOUEUR(SE)S DE HANDBALL
- OPTIMISATION DE LA PERFORMANCE DE L'EQUIPE ET DES JOUEURS DANS LE CADRE D'UNE PRATIQUE COMPETITIVE DE HANDBALL
- PREPARATION du MANAGERAT D'UNE EQUIPE DE HANDBALL EN SECURITE

- **BC 3 : Coordonner un projet technique et/ou sportif au regard de l'environnement et des besoins de la structure** *140 heures*

Les activités du stagiaire seront définies par le/la:

- PREPARATION du projet technique et/ou sportif du club
- Organisation et coordination du projet technique pour permettre aux acteurs d'être efficace et de se situer dans le projet, en proposant des outils

Modules complémentaires proposées aux stagiaires (obligatoires pour les apprentis)

- « Outils Bureautique et digitaux » * *20 heures*
- « Avenir professionnel » * *10 heures*
- « Développer le travail en équipe - l'intelligence collective » * *20 heures*

Modules complémentaires proposées aux stagiaires (optionnels y compris pour les apprentis)

- « Les outils vidéos au service de la performance » * *15 heures*
- « La préparation physique » *15 heures*
- « La préparation mentale » *15 heures*
- « Animateur Beachhandball » *35 heures*

ORGANISATION DE LA FORMATION

- Test de sélection

L'entrée en formation est conditionnée par la réussite au test de sélection comprenant 2 épreuves :

- Un écrit (60 minutes maximum) portant sur l'analyse d'une séquence vidéo de 5 minutes (en dehors des 60 minutes de production) (relative, au choix du candidat, à un public jeune ou un public adulte) et permettant d'apprécier les capacités d'expression écrite ainsi que la capacité à organiser ses idées. Le candidat devra s'appuyer sur son expérience personnelle d'animation et d'entraînement et de pratique. Cette épreuve est notée sur 10 points.
- Un entretien (30 à 40 minutes maximum) avec le jury d'épreuves, à partir de l'écrit rédigé par le candidat et portant sur son expérience personnelle d'animation et de pratique, permettant d'apprécier ses motivations, ses aptitudes à suivre l'ensemble de la formation, ainsi que ses capacités d'expression orale. Cette épreuve est notée sur 20 points. Cet entretien se déroulera de la manière suivante.
 - Première partie (15 à 20mn) : retour sur épreuve écrite avec un temps de retour du candidat et un temps de questionnement du jury ;
 - Deuxième partie (15 à 20 mn) : présentation du parcours du candidat et questionnement du jury.

L'épreuve totale des tests de sélection est notée sur 30 points. Seuls les candidats ayant obtenu la moyenne de 15/30 pourront être admis en formation, sous réserve du nombre de places disponibles.

- Exigences préalable de mise en situation professionnelle

L'organisme de Formation procède à la validation des exigences préalables à la mise en situation professionnelle lorsque la formation suivie permet au stagiaire d'encadrer en gérant la sécurité des publics, de prendre en compte les risques et de maîtriser les bons comportements en cas d'accident. Cette validation s'effectue par le jury d'épreuve lors d'une situation d'encadrement d'une séance d'animation de 20 à 30 minutes maximum suivie d'un entretien de 20 minutes maximum et suivant les critères définis dans la grille d'évaluation et de validation.

Les candidats titulaires des diplômes ci-dessous seront dispensés des exigences préalables à la mise en situation professionnelle :

- Certificat Fédéral « Entraîner des jeunes en compétition » et/ou « Entraîner des adultes en compétition »
- TFP de niveau 4 « EDUCATEUR DE HANDBALL », BPJEPS Activités Sports Collectifs mention Handball ou BEES 1er degré, Licence STAPS « Education et motricité », « entraînement ».
- Les certificats « FORMER des jeunes » ou « PERFORMER avec des adultes ».

A l'issue de la vérification des exigences préalables à la mise en situation professionnelle, l'organisme de formation adresse à tous les candidats concernés une attestation de réussite leur permettant de réaliser leur déclaration de stagiaire en formation auprès des services déconcentrés de l'Etat. Cette déclaration est obligatoire.

- Conditions des mises en situations professionnelles

L'alternance est concrétisée par un stage de mise en situation professionnelle. Ce stage doit se dérouler en alternance avec les temps de formation en centre, de l'entrée en formation à la certification.

L'encadrement des activités et des interventions pédagogiques s'effectue dans un/des club(s) ou une/des structure(s) validé(es) au préalable par le responsable pédagogique de l'ITFE, sous la responsabilité du président du club ou de la structure.

Ce stage est réalisé sous l'autorité d'un tuteur qui accompagne le stagiaire tout au long de sa formation en exerçant auprès de lui une assistance régulière.

Ce dernier sera tenu de réaliser 3 suivis de tutorat minimum, dans la ou les structures d'alternance du candidat.

- La structure support d'accueil

Le club ou la structure de handball, validé au préalable par le responsable pédagogique de l'organisme de formation où se déroule le stage de mise en situation professionnelle, doit être affilié à une association membre de la FFHandball, de l'IHF.

L'Organisme de Formation collabore, pour la mise en situation professionnelle des candidats, avec l'ensemble des clubs ou structures de handball affiliés à une association membre la FFHandball, de l'IHF.

Moyens pédagogiques et techniques

- Mise en place d'un positionnement du stagiaire pour établir un parcours individualisé de formation (PIF)
- Mise en place de formation en présentiel collectif de proximité, à distance
- Mise en place d'une alternance de situations théoriques et pratiques ; Débats et échanges ; Etude de cas collectif ; animation sur des collectifs jeunes ou adultes de handball ;
- Mutualisation des outils et des modes pédagogiques (séances de formation en salle, dossiers techniques remis aux stagiaires, études de cas concrets paper-board, exposés théoriques, caméscope, jeux de rôles, film vidéo ...).
- Formalisation et présentation de dossiers ;
- **Mise en place d'un tutorat d'accompagnement tout au long de la formation** selon une organisation et une fréquence liées aux besoins et au contexte du stagiaire. Le tuteur accompagne le stagiaire dans sa formation afin:
 - De faciliter sa mise en situation pédagogique au sein de sa structure d'alternance ;
 - D'organiser et faciliter la transmission et l'acquisition de savoir-faire ;
 - D'évaluer la progression du stagiaire ;
 - De dialoguer avec l'organisme de formation.

Le tuteur doit être titulaire à minima d'une qualification dans le champ de l'activité visée du niveau de la certification évaluée, plus une année d'expérience professionnelle (après l'obtention du 1er diplôme professionnel) dans une structure affiliée à la FFHandball

Dans le cas contraire, une expérience professionnelle d'encadrement de cinq années dans le champ de la qualification visée est exigée.

Il doit être validé par le coordonnateur de la formation suite à la proposition du stagiaire et de sa structure d'alternance.

Son rôle :

Le tuteur a un rôle essentiel dans la mise en œuvre de l'alternance.

Pivot de la pédagogie de l'alternance, son accompagnement a un rôle essentiel à plusieurs niveaux :

- Il facilite l'accueil, l'intégration et l'action du stagiaire dans la structure d'alternance.
- Il définit et organise avec l'apprenant les modalités de l'accompagnement pédagogique.
- Il met en œuvre avec le stagiaire les modalités d'acquisition des compétences.
- Il évalue les transformations de l'apprenant.
- Il contribue, avec l'équipe de formation, au suivi de l'apprenant.

Par ailleurs, le tuteur est également tenu d'effectuer à minima 3 « suivis de tutorat » pour le bloc de compétences du BC 2 : Entraîner un groupe de joueurs de handball évoluant jusqu'aux plus hauts niveaux de jeu amateur

Ces suivis font l'objet d'un compte-rendu écrit, signé du tuteur et du stagiaire, transmis par l'ITFE au jury plénier au moment de la certification finale du TFP Entraîneur de Handball.

Dispositif de suivi de l'exécution de d'évaluation des résultats de la formation :

Le suivi de l'exécution de l'action s'effectuera à l'aide de documents tels que rapports ou mémoires, compte-rendu, feuilles de présence émargées par les stagiaires...,

L'évaluation certificatives, afin de déterminer si le stagiaire a acquis les connaissances et les compétences visées s'effectuera lorsque celui-ci aura :

- Attesté de sa présence aux séquences de formation et de la réalisation des différents travaux et parcours en FOAD
- Réalisé le volume horaire minimum de MSP du BC2 (attesté par le livret d'alternance), ainsi que les suivis de tutorats demandés le cas échéant.

Référentiel de certification :

- BC1 : ANALYSER la performance au service de l'activité Handball
 - CONCEVOIR- ELABORER un dispositif d'analyse individuelle ou collective pour objectiver la performance du joueur et de l'équipe dans toutes ses dimensions, en mobilisant les connaissances scientifiques adaptées
 - CHOISIR les outils d'analyse de la performance au handball adaptés au contexte pour diagnostiquer les qualités des joueurs et de l'équipe (dans toutes les dimensions).
 - UTILISER des outils d'analyse au service du projet d'entraînement et/ou de jeu, pour évaluer les facteurs de la performance :
 - En s'appuyant sur la vidéo pour la dimension technico-tactique,
 - En s'appuyant sur des tests physiques ou d'évaluation des maturités pour la dimension physique.
 - CONDUIRE des entretiens en utilisant des outils facilitant les échanges, afin de permettre aux joueurs de se fixer des objectifs de progrès.
 - EVALUER les différents outils utilisés et leurs impacts, pour garantir une adaptation aux spécificités de l'équipe et/ou du joueur.
 - COMPRENDRE les résultats en mesurant leurs impacts, pour améliorer les performances des joueurs et de l'équipe
- BC2 : ENTRAÎNER un groupe de joueurs de handball évoluant jusqu'aux plus hauts niveaux de jeu amateur
 - PROTÉGER les joueurs des pratiques déviantes (dopage, harcèlement, cyber harcèlement...) pour préserver leur intégrité physique et mentale en organisant des actions variées dans et en dehors de la pratique du handball
 - UTILISER l'arbitrage afin d'intégrer les notions de respect de la règle et de protection physique du joueur en gérant les oppositions
 - CONSTRUIRE un projet d'entraînement de handball en sécurité, pour faire progresser les joueurs en structurant et en formalisant les étapes qui le constituent

- CONSTRUIRE une séance d'entraînement de handball, adaptée à l'ensemble des joueurs (y compris en situation de handicap) pour répondre aux objectifs en déclinant les axes prioritaires
 - UTILISER la dialectique du jeu et les rapports de force pour développer des comportements en respectant les principes fondamentaux de l'activité handball
 - DIRIGER des séances d'entraînement de handball, dans le respect de la sécurité des pratiquants en vue d'optimiser les performances en mettant en place des situations.
 - S'APPUYER SUR une analyse d'un match de handball pour fixer les objectifs d'entraînement en utilisant des séquences vidéo
 - PREPARER le joueur à l'activité handball pour le développer/renforcer physiquement et/ou prévenir les blessures en gérant la charge d'entraînement.
 - EVALUER les comportements du joueur de handball lors de situations d'entraînement et agir en régulant ces situations pour l'amener à produire les comportements attendus.
 - DECLINER et REGULER la stratégie déterminée autour du match, pour performer en s'adaptant aux comportements de l'adversaire
 - INSTAURER une relation joueur-entraîneur à l'entraînement et en dehors favorisant une dynamique de collaboration pour anticiper et gérer les situations conflictuelles éventuelles
- BC3 : COORDONNER un projet technique et/ou sportif au regard de l'environnement et des besoins de la structure
 - CONTRIBUER à la construction du projet associatif afin d'aider à sa structuration en s'impliquant dans la vie du club et en respectant le cadre réglementaire inhérent au métier
 - CONSTRUIRE un projet technique et/ou sportif en lien avec le projet associatif afin de répondre aux objectifs de la structure en élaborant un plan d'actions
 - PROMOUVOIR le projet technique pour assurer le lien entre les élus, les salariés et l'ensemble des structures (instances, collectivités, structures FFHandball...) et partenaires (privés, publics...) en utilisant des modes de communication variés
 - PREVOIR l'évaluation du projet pour réguler, adapter les actions en définissant des critères.
 - ANIMER les ressources humaines afférentes au projet technique et/ou sportif pour faire vivre les actions du projet en utilisant des techniques de management
 - CONSEILLER les acteurs du projet pour répondre aux besoins de leurs missions en accompagnant leur montée en compétence
 - COMPARER le budget réalisé en lien avec le budget prévisionnel pour évaluer le projet en justifiant et/ou en expliquant les écarts éventuels
 - REALISER un bilan explicite des actions du projet pour en mesurer l'impact et proposer des régulations si nécessaire, en utilisant les critères d'évaluation définis au préalable

Modalités d'organisation des épreuves d'évaluation

- BC1 : ANALYSER la performance au service de l'activité Handball

- Epreuve unique : Production d'un document écrit et participation à un entretien avec deux évaluateurs

- **Pré requis à l'épreuve**

Le candidat transmet à l'ITFE au plus tard 15 jours avant la date de l'épreuve (date de restitution déterminée par le coordonnateur pédagogique de la formation), son dossier d'analyse de sa pratique de 20 à 30 pages.

Ces documents sont supports à l'entretien qui permet de vérifier l'acquisition des compétences

- **Déroulement de l'épreuve (initiale et rattrapage)**

Le jour de la soutenance, le candidat participe à une épreuve orale de 50 minutes avec le jury d'épreuve, sur le déroulé suivant :

- Il présente pendant 20 minutes maximum une analyse de son activité en démontrant sa capacité à utiliser les outils d'analyse pour évaluer les performances. Sa démarche d'explicitation sera évaluée dans plusieurs dimensions (physique, mentale, technico-tactique). Il aura à démontrer l'utilité des outils utilisés pour évaluer et analyser les performances du joueur/de l'équipe, et devra en analyser les effets produits.
- A l'issue de sa présentation, le candidat participe à un entretien de 30 minutes maximum.

- **Conditions de réussite de l'épreuve**

Pour être proposé à la validation de l'épreuve, le candidat devra avoir acquis l'ensemble des compétences.

En cas de non-transmission du dossier dans le délai imparti défini par le coordonnateur pédagogique, le candidat ne pourra se présenter à la soutenance orale.

Le candidat se verra attribué un avis « défavorable » à l'épreuve initiale et devra se présenter à l'épreuve de rattrapage s'il souhaite valider le bloc de compétence. (Dans le respect des modalités de l'épreuve de rattrapage).

- **BC2 : ENTRAÎNER un groupe de joueurs évoluant jusqu'aux plus hauts niveaux de jeu amateur**

Pour valider le bloc de compétences, le candidat devra valider les 2 modalités suivantes :

- Epreuve 1: Production d'un document écrit et participation à un entretien avec deux évaluateurs
 - **Pré requis à l'épreuve**

Le candidat devra produire un dossier à transmettre à l'ITFE au plus tard 15 jours avant la date de l'épreuve, portant sur :

- Sa démarche d'entraînement faisant apparaître notamment les démarches/actions relatifs à la prévention des violences auprès de son groupe de joueurs
- Une analyse de match

Ce dossier sera support de l'entretien qui permettra de vérifier l'acquisition des compétences

- **Déroulement de l'épreuve (initiale et rattrapage)**

Le jour de l'épreuve, le candidat participe à un entretien avec 2 évaluateurs qui se déroule de la façon suivante:

- Une soutenance du dossier au moyen d'un support de son choix d'une durée de 20mn maximum. Le candidat devra s'appuyer sur des séquences vidéo permettant de justifier les propos du dossier
- Un entretien avec le jury d'une durée de 30 maximum

- **Conditions de réussite de l'épreuve**

Pour être proposé à la validation de l'épreuve, le candidat devra avoir acquis l'ensemble des compétences.

En cas de non-présentation du candidat à l'épreuve en structure, le candidat se verra attribué un avis « défavorable » à l'épreuve initiale et devra se présenter à l'épreuve de rattrapage s'il souhaite valider le bloc de compétence. (Dans le respect des modalités de l'épreuve de rattrapage)

- Epreuve 2: Mise en place d'une réunion technique avec les joueurs suivie d'une séance animée avec le groupe et participation à un entretien avec 2 évaluateurs
 - **Pré requis à l'épreuve**

Le candidat devra transmettre aux 2 évaluateurs, le jour de l'épreuve, le support écrit de sa séance d'entraînement

- **Déroulement de l'épreuve (initiale et rattrapage)**

Le jour de l'épreuve, le candidat :

- Anime une réunion technique avec son équipe d'une durée maximale de 20mn. Cette réunion technique devra permettre, au moyen de séquences vidéo :
 - D'effectuer un retour sur un match passé (débriefing)
 - D'identifier la problématique à travailler à l'entraînement (liée à l'analyse du match cité ci-dessus)
- Anime une séance avec le groupe permettant de répondre à la problématique identifiée lors de la réunion technique (durée de 1h15 à 1h30 maximum)
- Participe à un entretien avec les 2 évaluateurs portant sur la mise en place de la réunion technique et l'entraînement proposé. (Durée de 30 à 40 mn maximum)

- **Conditions de réussite de l'épreuve**

Pour être proposé à la validation de l'épreuve, le candidat devra avoir acquis l'ensemble des compétences.

En cas de non-présentation du candidat à l'épreuve en structure, le candidat se verra attribué un avis « défavorable » à l'épreuve initiale et devra se présenter à l'épreuve de rattrapage s'il souhaite valider le bloc de compétence. (Dans le respect des modalités de l'épreuve de rattrapage)

La réussite aux deux modalités est nécessaire pour la validation du bloc de compétences.

En cas d'échec à l'épreuve initiale d'une des 2 modalités du bloc (2A ou 2B), le candidat gardera le bénéfice de celle validée lors de l'épreuve de rattrapage.

En cas d'échec lors de l'épreuve de rattrapage et donc de non-validation du bloc de compétences, il devra repasser les deux modalités lors d'une nouvelle session de formation

- **BC3** : COORDONNER un projet technique et/ou sportif au regard de l'environnement et des besoins de la structure

Pour valider le bloc de compétences, le candidat devra suivre 1 épreuve d'évaluation :

Production par le candidat, d'un dossier de 30 pages maximum portant sur la conception et mise en œuvre d'un projet technique et/ou sportif de club, suivie d'une soutenance du même dossier à l'oral et accompagnée d'un entretien avec un jury d'épreuve. L'épreuve orale sera d'une durée de 50 minutes maximum

- **Déroulement de l'épreuve (initiale et rattrapage)**

- Le candidat transmet à l'ITFE au plus tard 15 jours avant la date de l'épreuve (date de restitution déterminée par le coordonnateur pédagogique de la formation), son dossier.
- Le jour de la soutenance, le candidat participe à une épreuve orale de 50 minutes avec le jury d'épreuve, sur le déroulé suivant :
 - ✓ Il présente pendant 20 minutes maximum sa capacité à concevoir et mettre en œuvre le projet proposé, ainsi qu'à coordonner l'ensemble des actions du projet
 - ✓ A l'issue de sa présentation, le candidat participe à un entretien de 30 minutes maximum.

- **Conditions de réussite de l'épreuve**

Pour être proposé à la validation de l'épreuve, le candidat devra avoir acquis l'ensemble des compétences.

En cas de non-transmission du dossier dans le délai imparti défini par le coordonnateur pédagogique, le candidat ne pourra se présenter à la soutenance orale.

Le candidat se verra attribué un avis « défavorable » à l'épreuve initiale et devra se présenter à l'épreuve de rattrapage s'il souhaite valider le bloc de compétence. (Dans le respect des modalités de l'épreuve de rattrapage).

Conditions à remplir lors de la certification finale

- Prérequis à la certification finale

Le candidat doit au moment de la certification finale :

- Être âgé de 16 ans révolus,
- Être licencié à la FFHandball,
- Posséder le brevet de Prévention et Secours Civiques de niveau 1 (PSC1) ou d'un diplôme équivalent
- Avoir satisfait aux exigences préalables à la mise en situation professionnelle
- Justifier des conditions de son alternance
- Conditions à remplir lors la certification finale
 - Le candidat devra justifier d'une inscription en formation continue OU via la VAE (les 2 pouvant aussi s'articuler)
 - Le candidat devra avoir certifié les blocs de compétences requis à savoir :

Les 3 blocs de compétences,

- BC1 : ANALYSER la performance au service de l'activité Handball
- BC2 : Entraîner un groupe de joueurs de handball évoluant jusqu'aux plus hauts niveaux de jeu amateur
- BC3 : COORDONNER un projet technique et/ou sportif au regard de l'environnement et des besoins de la structure
- Le candidat devra justifier des volumes horaires effectués de Mise en Situation Professionnelle tels que décrit au point 5.2.1 (via la présentation du livret d'alternance)
- Le candidat devra justifier des suivis de tutorat effectués par son tuteur
- Le candidat devra avoir réalisé le volume horaire de formation en centre, tel que définit dans son "Parcours individuel de Formation" et répondant au volume réglementaire. (Ce volume horaire sera validé par le responsable pédagogique de l'ITFE et/ou le coordonnateur du TFP via la présentation du livret d'alternance du candidat)

Le candidat ne pourra pas être présenté aux épreuves s'il ne justifie pas au préalable de :

- ⇒ La réalisation du volume de MSP pour le BC2
- ⇒ La réalisation des suivis tutoraux pour le BC2

L'obtention du TFP ENTRAINEUR de Handball se concrétise par la capitalisation des 3 blocs cités ci-dessus.

- Résultats

Un candidat ayant satisfait à l'ensemble des conditions d'accès à la certification finale obtient le titre : « Entraîneur de Handball ».

Un candidat qui n'aurait pas validé l'ensemble des blocs de compétences conserve la validité des blocs obtenus dans le cadre de sa formation à vie.

Un candidat ayant échoué à une partie ou à la totalité des épreuves d'évaluation peut être présenté par l'ITFE à une nouvelle session d'épreuves d'évaluation en vue de l'obtention du Titre à finalité professionnelle d'Entraîneur de handball.

Dans ce cas, un nouveau parcours de formation doit être contractualisé entre l'ITFE et le stagiaire (heures de formation complémentaires à réaliser en centre ou en mises en situations professionnelles, passage direct à l'épreuve d'évaluation). L'ITFE est par ailleurs tenu de prolonger la convention de formation du candidat pour lui permettre, le cas échéant, de continuer d'exercer une activité rémunérée en tant que stagiaire en formation.

ATTESTATION / PARCHEMIN :

- Attestation de suivi de la formation ;
- Obtention du parchemin :
 - du Titre à finalité professionnel « Entraîneur de handball »

DURÉE ET MODALITÉS D'ORGANISATION :

Volume total de formation en apprentissage : 550 heures minimum sur 15 mois, du 12 novembre 2024 au 06 février 2026.

Volume total de formation hors apprentissage : 500 heures sur 15 mois, 12 novembre 2024 au 06 février 2026.

Volume complémentaire (obligatoire) de mise en situation professionnelle en structure : 260 heures (sur BC2)

DATES ET LIEUX :

Test de sélection : vendredi 18 octobre 2024 (matin)

oct-24		UEUX	nov-24		UEUX	déc-24		UEUX	janv-25		UEUX	févr-25		UEUX	mars-25		UEUX	avr-25		UEUX	mai-25		UEUX		
1			1			1			1			1	7	BC2		1			1	6	BC2		1		
2			2			2	2	FOAD VIDEO	2			2	6	BC2		2			2	6	BC2		2		
3			3			3			3			3				3			3	5	BC2		3		
4			4			4			4			4				4			4				4		
5			5			5			5			5				5			5				5		
6			6			6			6			6				6			6				6		
7			7			7			7			7				7			7	3	FOAD BC2		7		
8			8			8			8			8				8			8	4	FOAD BC2		8		
9			9			9			9			9				9			9				9		
10			10			10			10			10	4	FOAD BC2		10			10				10		
11			11			11			11			11	2	FOAD BC2		11			11				11		
12			12	7	Positionnement	12			12			12				12			12				12		
13			13	7		13			13	6	BC1	13				13			13				13	3	FOAD BC2
14			14	6	Intelligence Collective	14			14	6	BC2	14				14			14				14	2	FOAD BC2
15			15	3		15			15	6	BC2	15				15			15				15		
16			16			16	2	Intelligence BC2	16	5	BC2	16				16			16	1	FOAD BC2		16		
17			17			17	6	BC2	17			17				17			17	2	FOAD BC2		17		
18	Période sélection		18	3	FOAD IC	18	5	BUREAUTIQUE	18			18	1	CV BC2		18	5	BC2	18				18		
19			19			19	3	BC2 VIDEO	19			19	3	CV BC2		19	6	BC2	19				19		
20			20			20			20	3	FOAD BC2	20				20	6	BC2	20				20		
21			21			21			21	2	FOAD BC2	21				21	5	BUREAUTIQUE	21				21		
22			22			22			22			22				22			22	6	BC2		22		
23			23			23	2	FOAD VIDEO	23			23				23			23	6	BC2		23		
24			24			24	2	FOAD IC	24			24	5	BC2		24	2	FOAD Bureautique	24				24		
25			25			25	2	FOAD Bureautique	25			25	6	BC2		25	5	FOAD BC2	25				25		
26			26	6	VIDEO	26			26			26	6	BC2		26			26	6	BEACH HAND		26	5	BC2
27			27	6	BC1	27			27			27	5	BC2		27			27	6	BEACH HAND		27	6	BC2
28			28	6	BC2	28			28			28				28			28	3	FOAD BEACH		28	6	BC2
29			29	3	BC2	29			29	5	BC1	29				29			29	4	FOAD BC2		29	6	BC2
30			30			30			30	6	BC2	30				30			30				30	2	FOAD BC2
31			31			31			31	6	BC2	31				31	5	BC2	31				31		

juin-25		lieux	juil-25		lieux	août-25		lieux	sept-25		lieux	oct-25		lieux	nov-25		lieux	déc-25		lieux	janv-26		lieux	févr-26		lieux	
1			1			1			1			1	7	FOAD BQ2		1			1			1			1		
2			2			2			2			2				2			2			2			2	6	BQ2
3			3			3			3			3				3	1	DOSSIER BQ3	3	1	CERT BQ3	3			3	6	BQ2
4			4			4			4			4				4			4			4			4		
5	3	PREPARATION NCTALL	5			5			5			5				5			5			5	6		6		
6	6	PREPARATION NCTALL	6			6			6	5	BQ1					6			6			6	6		6		
7	6	BEACH	7			7			7	6	BQ2					7			7			7	5		7		
8	6	BEACH	8			8			8	6	BQ2					8			8			8			8		
9	1	CV BQ1	9			9			9	5	BQ2					9			9	6	BQ2				9		
10	8	FOAD BEACH	10			10			10	3	CV BQ1				10	5	BQ3				10	6	BQ2				
11			11			11			11	4	CV BQ2				11	6	BQ3				11	6	BQ2				
12	2	FOAD PM	12			12			12	7	CV BEACH				12	6	BQ3				12	6	BQ2				
13			13			13			13	1	CV BQ1				13	5	BQ2				13	5	BQ2				
14			14			14			14						14			14			14			14			
15			15			15			15						15	1	CV BQ1				15	1	CERT BQ1				
16	5	BQ1	16			16			16						16			16			16			16			
17	6	BQ2	17			17			17						17			17	5		17	5	PREPARATION avec matériel Préparer son matériel	17			
18	6	BQ3	18			18			18						18	1	CERT BQ2				18	5		18			
19	5	BQ3	19			19			19						19			19			19			19			
20			20			20			20						20			20			20			20			
21			21			21			21						21			21			21			21			
22			22			22			22	5	BQ3				22			22			22			22			
23	1	CV BQ1	23			23			23	6	BQ3				23			23			23			23			
24	6	FOAD BQ3	24			24			24	6	BQ3				24			24			24			24			
25	5	FOAD BQ1	25			25			25	5	BQ3				25			25			25			25			
26	4	FOAD BQ2	26			26			26						26	1	CV BQ1				26			26			
27			27			27			27						27	5	BQ3				27			27			
28			28			28			28	6	BQ3				28			28			28			28			
29			29			29			29	6	FOAD BQ3				29			29			29			29			
30			30			30			30	6	BQ2				30			30			30			30			
			31			31			31	4	FOAD BQ3				31			31			31			31			

EQUIPE PEDAGOGIQUE :

Coordonnateur de formation : Bruno GEOFFRAY

Formateurs : BOYER Romain, PASSEMARD Lucas, Mattéo GOMEZ, BOUSSUGE Pierre Yves, GEOFFRAY Bruno, MALFONDET Gilles, GAYRAUD Romain, DUBLANEAU Benoit, MERLAUD Armel, VIALLA Julien, SAGOT Hervé, GUYET Dimitri, BENTERKY Laurent.

Intervenants spécialisés dans l'encadrement des pratiques du handball en compétition et à l'animation des offres de pratiques non-compétitives.

TARIFS :

- Parcours en apprentissage : frais pédagogique entièrement pris en charge par l'OPCO (AFDAS) ; frais annexe (restauration, hébergement et déplacement) pris en charge partiellement et sur certaines conditions par l'OPCO.
- Parcours hors apprentissage, les frais pédagogiques sont de 7 500.00 € (500 heures * 15 €) + les frais annexes (restauration et déplacement) ;

EFFECTIFS :

De 5 à 15 stagiaires maximum sur l'ensemble du territoire AURA.

INSCRIPTIONS :

Période d'inscription aux tests de sélection : du 06 septembre 2024 au vendredi 11 octobre 2024 [lien à mettre à jour](#)

RENSEIGNEMENTS :

Bruno GEOFFRAY : responsable pédagogique

Mel : 5100000.bgeoffray@ffhandball.net – Tél. +33(0)6.01.65.30.80

Philippe SOUPIROT : responsable administratif et financier

Mel : 5100000.psoupirot@ffhandball.net – Tél. +33(0)6.22.33.25.76

Annexe 1 : Les équivalences du PSC1

PSC1

Objet : Les équivalences

Les équivalences au PSC1	
Diplômes équivalents au PSC1	<ul style="list-style-type: none"> · Attestation de Formation aux Premiers Secours (AFPS) · Brevet national de secourisme (BNS) · Brevet de secouriste de la protection civile · Premiers Secours en Equipe de Niveau 1(PSE1) · Certificat de Sauveteur Secouriste du Travail(CSST) à jour de son recyclage · Brevet National de Premiers Secours(BNPS) · Attestation de Formation aux Gestes et Soins d'Urgences (AFGSU) · Attestation de Formation Complémentaire aux Premiers Secours avec Matériel (AFCPSAM) · Brevet National de Sécurité et Sauvetage Aquatique (BNSSA) · Certificat de Formation aux Activités de Premiers Secours en Equipe (CFAPSE) · Brevet de brancardier secouriste · Certificat de sécurité sauvetage délivré par la direction générale de l'aviation civile · Brevet de surveillant de baignade · Cas particulier : Le BEPS (Brevet Européen de Premiers Secours) est délivré par la Croix-Rouge en même temps que le PSC1. Il est reconnu dans toute l'Europe par les sociétés Croix-Rouge de ces pays (mais uniquement par la Croix-Rouge).
Diplômes non équivalents au PSC1	<ul style="list-style-type: none"> · Certificat individuel de participation à l'appel de préparation à la défense (JAPD) · Attestation d'initiation aux gestes élémentaires de survie · Brevet Européen de Premiers Secours(BEPS) · Certificat Fédéral de Premiers Secours(CFPS) · Certificat militaire d'aptitude aux gestes élémentaires de survie · Initiation à l'Alerte et aux Premiers Secours(IAPS) · Initiation aux Premiers Secours (IPS) · Initiation à la Réduction des Risques (IRR) · Diplômes secouristes obtenus hors de France (sauf les formations monégasques qui sont les seules à être reconnues par la France) · Le diplôme des Gestes Élémentaires de Survie (GES)

Annexe 2 : Procédure PSH

Procédure d'accueil en formation d'une personne en situation de handicap menant une certification TFP
Educateur de handball

Le candidat en situation de handicap (titulaire d'une RQTH) qui souhaite intégrer une formation à un TFP FFHANDBALL peut bénéficier d'un aménagement de parcours, qu'il doit solliciter auprès de l'ITFE avant les tests d'exigences préalables à la formation.

Pour cela, suite à l'appel du candidat, l'ITFE lui communique le dossier de demande d'aménagement, accompagné de la liste des médecins agréés sur le plan régional disponible sur le site <https://www.ffhandball.fr/vie-du-hand/se-former/accompagnement-stagiaire-handicap/>

L'ITFE le met en contact avec le Référent handicap de l'ITFE

Le Référent handicap ITFE se met en relation avec le référent handicap de la FFHANDBALL afin de porter à sa connaissance qu'un candidat en situation de handicap souhaite déposer un dossier d'aménagement.

Le candidat renseigne ce dossier en précisant les aménagements qu'il sollicite (tests d'exigences préalables à la formation, parcours de formation, mise en situation professionnelle, épreuves d'évaluation etc.).

A la réception du dossier à l'ITFE, le référent handicap de l'ITFE évalue avec le candidat la faisabilité de ces adaptations lors d'un entretien préalable (identification des besoins réels, RQTH, Information sur l'accueil et le déroulement de la formation : le lieu, le responsable pédagogique).

A la suite de cet entretien 2 options possibles :

- Soit les aménagements demandés sont facilement réalisables : un document contractualisant les aménagements est rédigé et transmis au Référent Handicap IFFE pour validation. Ce document servira de support pour l'équipe pédagogique et pour la mise en place de ces aménagements.

Exemples d'aménagements possibles (liste non exhaustive) :

- Un aménagement des exigences préalables à l'entrée en formation,
- Un aménagement des tests techniques d'entrée en formation,
- Un prolongement de la durée de la formation,
- Un aménagement des durées et des formats d'épreuve de certification,
- Tout autre aménagement qui pourrait répondre à un besoin identifié du candidat et qui garantirait le respect des conditions de réalisation et de validation du Titre à finalité professionnel pour lequel il candidate

- Soit les aménagements demandés nécessitent une expertise complémentaire (exemples : besoin d'aménagement informatique, analyse plus approfondie de l'impact de la pathologie sur le suivi de la formation et/ou du métier...), le référent handicap contacte le réseau d'experts (MDPH, médecin agréé) et constitue une commission de consultation et d'étude du dossier du candidat.

A l'issue de cette commission, celle-ci doit être en mesure de :

- Proposer des modalités d'aménagements permettant au candidat de poursuivre sa formation de manière équitable par rapport à ses pairs. Ces aménagements sont transmis pour validation au Référent handicap IFFE
- Réorienter le candidat vers une autre proposition de certification (ou de formation) si sa famille de handicap ne lui permet pas de suivre la formation de manière optimale

Dans le cas où le candidat a accepté les modalités d'aménagement et que celles-ci ont été validés par le Référent handicap IFFE, le référent handicap contacte l'équipe pédagogique pour définir les conditions de la mise en place des aménagements et la fonctionnalité de celles-ci.

Dans le cas où le candidat a été réorienté, une mise en contact avec de nouvelles structures d'accueil sera effectuée avec le référent handicap de l'ITFE

Le référent handicap ITFE fait des points réguliers durant toute la formation avec l'équipe pédagogique et avec le candidat pour s'assurer que les aménagements sont optimaux et s'ils ne le sont pas (car le handicap peut évoluer) de nouvelles adaptations sont proposées. Il tient informé le Référent handicap IFFE.

Lors des différentes épreuves d'évaluation, le référent handicap ITFE sera garant avec l'équipe pédagogique de la mise en place des aménagements pour que l'équité entre les stagiaires soit respectée.

Un questionnaire d'évaluation spécifique au stagiaire en situation de handicap lui sera transmis par le Référent handicap ITFE. Le Référent handicap ITFE transmet le questionnaire rempli au Référent handicap IFFE.

Cas particulier pour un candidat se déclarant en situation de handicap mais qui ne possède pas de RQTH :

Il est possible d'aménager le parcours d'un candidat non porteur de RQTH (dossier en cours de création, handicap non reconnu) :

- Le référent handicap ITFE propose au candidat de l'accompagner pour se faire reconnaître.
- La démarche est ensuite identique à celle décrite ci-dessus

Cas particulier d'un stagiaire qui devient une personne en situation de handicap en cours de formation :

L'équipe pédagogique contacte le référent handicap ITFE

Le Référent handicap ITFE réalise un entretien avec le stagiaire pour identifier :

- La Reconnaissance du handicap (RQTH). Si le stagiaire n'a pas de RQTH, le référent handicap ITFE propose au candidat de l'accompagner pour se faire reconnaître.
- Une fois la RQTH reconnue, la démarche est identique à celle décrite ci-dessus